



Classification assimilé cadre

Par **Megevan**, le **31/03/2010** à **22:54**

Bonjour

je suis actuellement assimilé cadre depuis plus d'une vingtaine d'années dans la metallurgie et je viens d'apprendre que cette classification aurait été supprimée en 2000 et que l'assimilé cadre serait passé en classification cadre avec ses avantages en cas de licenciement ou mise en retraite. Quelqu'un peut il me dire si cela est vrai ou pas car je n'arrive pas à trouver les textes le precisant. Dans l'espoir d'une réponse un grand merci à celui ou celle qui me repondra